

NOTE D'INFORMATION

CAPITAL RENDEMENT PLUS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


IKHLAS METTOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25136 en date du 05/08/2025.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCE CAPITAL GESTION**, sise à **63, Bd Moulay Youssef, Casablanca**, représentée par **Monsieur Ahmed ALAMI HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCE CAPITAL GESTION
63, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
Tél.: +212 5 20 36 43 00
Fax : 05 22 47 06 86



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : CAPITAL RENDEMENT PLUS
- Nature juridique : FCP
- Code Maroclear : MA0000039232
- Date et référence de l'agrément : 30/05/2025, GP25088
- Date de création : 16/05/2022
- Siège social : 63, Bd Moulay Youssef, Casablanca
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre
- Apport initial : 1.000.000 de dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 1.000 dirhams
- Société de gestion : BMCE CAPITAL GESTION
- Etablissement dépositaire : BANK OF AFRICA, sis à 140, Avenue Hassan II – Tour BMCE, 4^{ème} étage, Casablanca, représenté par Madame Badia BELALIA et Monsieur Ali FASSI FIGHRI
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE CAPITAL GESTION	Conseillers en investissement	05 20 36 43 00
BANK OF AFRICA	Chargés de comptes auprès des agences bancaires	05 22 20 04 20

- Commissaire aux comptes : HDID & ASSOCIES représenté par Monsieur Mohamed HDID



OA

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations « OMLT ».
- Sensibilité min : 4
- Sensibilité max : 8
- Indice de référence : MBI Global (Calculé par BMCE Capital).
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du fonds est d'orienter ses placements dans des titres de dette privée qui offrent une prime de risque supérieure à 30 pbs, en référence au taux des Bons du Trésor de maturité identique. Le degré d'exposition minimal à ces titres de dette privée est fixé à 50% au moins des actifs du FCP.

L'objectif de gestion du FCP est aussi d'offrir aux porteurs de parts, sur l'horizon de placement recommandé, une performance supérieure à celle de son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira son actif en permanence à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le degré d'exposition minimal aux titres de dette privée, offrant une prime de risque supérieure à 30 pbs en référence au taux des Bons du Trésor de maturité identique, est fixé à 50% au moins des actifs du FCP susvisés.

Le FCP investira, à hauteur de 10% maximum, en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, en titres d'OPCVM « Actions », en titres d'OPCVM « Diversifiés », en titres d'OPCVM « Obligations Court Terme » et titres d'OPCVM « Monétaires ».

Le fonds pourra consacrer au maximum 40% de son actif net en Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Le fonds pourra également consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

L'univers d'investissement du FCP Capital Rendement Plus est constitué des :

- Actions, droits d'attribution ou de souscription et certificats d'investissement cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;
- Titres de créances négociables ;
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;
- Obligations ;
- Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanismes d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;

- Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;

- Dépôts à terme.

Aussi, le FCP pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : Supérieure à 2 ans.

- Souscripteurs concernés : **Grand public** : Personnes physiques et personnes morales.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **29/07/2022.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée dans les locaux des établissements de commercialisation le premier jour ouvré qui suit sa détermination, publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des établissements de commercialisation au plus tard à 11 h 30min le jour de calcul de la valeur liquidative.**

Passé ce délai, les demandes de souscription et de rachat seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du conseil d'administration de la société de gestion du FCP.**

La décision d'affectation du résultat est actée lors du conseil d'administration de la société de gestion, et est matérialisée par un PV.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite du coupon couru.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice du FCP.

- L'entité en charge de la distribution des résultats est BMCE Capital Solutions chargée de gérer la conservation des titres ainsi que les activités middle et back office pour le compte de Bank of Africa (établissement dépositaire du fonds).

- Adresse : Casa Business Towers, Avenue Main Street Casa Anfa, Casablanca ;

- Tel : 05 20 47 63 30.

- L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution aux souscripteurs est BMCE Capital Gestion (établissement de gestion du fonds).

- Adresse : 63, Bd Moulay Youssef, Casablanca ;

- Tel : 05 20 36 43 00.

- Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription sont au maximum 2% HT des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat sont au maximum de 1% HT des montants rachetés. En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.
 - Cas d'exonération :
 - Les souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction identique ne seront pas soumis aux commissions précitées.
- Frais de gestion :
 - Le taux des frais de gestion maximum est de 2 % H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le fonds sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre. Ces frais couvrent les charges suivantes :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Commission AMMC	0,025% HT
(2) Commission dépositaire	0,06 % HT
(3) Maroclear (Commission de gestion du compte émission) - annuel	3.600 DH HT
(4) Maroclear (Droit d'admission) – trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur
(5) Honoraires du Commissaire aux comptes	18.000 DH HT
(6) Frais de publication	Selon les tarifs de publications.
Prestations de la société de gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)